

Procès-verbal du CA du CNOUS du 14 mars 2023

Étaient présents :

– Mme Dominique MARCHAND, Présidente du CNOUS

Administrateurs

- Mme Laurence LEFEVRE -MESR -DGESIP
- M. Fabien PALMERO, MESR- DAF
- M. Manuel BOUARD, MESRI - DAEI
- Mme Agathe ROLLAND, ministère du Budget
- M. Yves RAUCH, ministère du Logement
- Mme Anne BENNET, ministère de la Culture
- M. Sébastien LAFRAGETTE, MAE
- Mme Stéphanie SUCH, représentante des personnels ouvriers – CGT
- M. Gédéon NDITIFEI, représentant des personnels ouvriers – SGEN-CFDT
- M. Pascal CAMUS, représentant des personnels administratifs – UNSA
- Mme Virginie LAVAL, France Université
- Mme Zoé CHALOIN, Personnalité qualifiée

Administrateurs élus étudiants

- Mme Elsa MANGEOLLE, FAGE
- M. Thibault DUVAL, FAGE
- M. Hippolythe MISPELAERE, FAGE
- Mme Samya MOKHTAR, UNEF
- M. Jules GORI, UNEF
- Mme Clara PRIVÉ, UNEF
- M. Charles VIGER, UNION

Membres consultatifs

- Mme Bénédicte CORVAISIER, Directrice générale du Crous de Grenoble
- Mme Sandrine CLOAREC, Directrice générale du Crous de Reims,
- M. Olivier CAILLOU, CBCM
- M. Philippe LINQUERQ, Agent comptable

Ordre du jour :

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Points d'actualité (pour information)	3
2. PV du CA du 29 novembre 2022 (pour vote)	12
3. Exercice 2022 (pour vote) :	12
• Compte financier 2022 (pour vote).....	12
• Bilan des délégations du CA à la Présidente du CNOUS (pour information)	19
4. Exercice 2023 (pour vote) :	19
a. Budget rectificatif n° 1	19
b. Actualisation de la dotation en fonds propres du titre 5 (investissements)	23
5. Protocole transactionnel avec l'Université Paris 1	23
6. Vie du CNOUS : Subvention à la participation des frais de repas des agents du CNOUS	23

1. Points d'actualité (pour information)

La Présidente – Bonjour à tous. Nous accueillons avec beaucoup de plaisir de nouvelles administratrices et de nouveaux administrateurs. Ainsi, nous saluons la présence de M. Sébastien LAFRAGETTE en qualité de chef du pôle tutelle des opérateurs et des stratégies sectorielles du ministère des Affaires étrangères, suppléant en remplacement de Monsieur Laurent TOULOUSE. Également, en qualité de représentants de France Université, nous accueillons comme titulaires, M. Guillaume GELLÉ, Président de l'Université de Reims Champagne Ardennes et Mme Virginie LAVAL, Présidente de l'Université de Poitiers. Mme Virginie DUPONT, suppléante et Présidente de l'Université Bretagne Sud et M. Lamri ADAOUI, Président de l'Université de Caen. En qualité de représentant des établissements privés, nous accueillons M. Patrick MACARY, suppléant en remplacement de M. Philippe BORDEYNE, Recteur de l'Institut Catholique de Paris et en qualité de membre consultatif, Mme Sandrine CLOAREC, titulaire, directrice générale du Crous de Reims en remplacement de Mme HALL, ancienne directrice générale du Crous de Poitiers.

Les pouvoirs transmis sont les suivants :

- Monsieur Guillaume GELLÉ donne pouvoir à Madame Virginie LAVAL ;
- Messieurs Patrick MACARY et Youssef TAHIRI donnent pouvoir à Madame la Présidente ;
- Monsieur Helno EYRIEY donne pouvoir à Madame Samya MOKHTAR.

H. MISPELAERE – Nous sommes aujourd'hui à la moitié de notre mandat d'élus étudiants et étudiantes au sein du CA. C'est le moment propice à un bilan. Nous avons eu à cœur d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie, voire à la survie des étudiants et étudiantes. Aux côtés des organisations syndicales professionnelles, nous souhaitons également une amélioration des conditions de travail des agents et agentes du réseau et permettre au service public de survivre à la période de crise grâce au développement du réseau.

En 2022, le réseau a retrouvé une activité équivalente à celle de la période avant COVID. Les agents et agentes des Crous ont fait de leur mieux pour soutenir les services de restauration afin d'accueillir plus d'usagers et d'usagères. Les gestionnaires de services sociaux ont permis à de nombreux bénéficiaires de percevoir leurs bourses ou d'être accompagnés par les allocations ponctuelles ou annuelles. Mais 2022 a aussi été le théâtre d'événements malheureux auxquels le réseau a su être un réel soutien, comme en témoignent l'accueil et l'accompagnement fournis

pour les étudiants et étudiantes ukrainiens. Cet accompagnement doit être renforcé pour leur permettre de se reconstruire et se développer au sein des universités.

Nous avons aussi eu l'agréable surprise de l'ambition d'une réforme du système de bourse sur critères sociaux dont nous attendons cependant toujours les annonces pour la première phase. Dans le même temps, nous avons fait face à l'augmentation des flux et au rejet d'une proposition de loi qui aurait pu garantir les repas à 1 euro pour toutes et tous. Ainsi, nous avons ouvert en 2022 notre 35^e AGORA^é, épicerie sociale et solidaire à destination des étudiants et étudiantes. Ces nouvelles épiceries répondent aux besoins sociaux et physiques des étudiants et étudiantes. Cependant, ces AGORA^é viennent en réalité combler l'inaction du gouvernement. À l'heure d'une annonce sur une potentielle réforme des bourses, nous interpellons le gouvernement concernant lesdites annonces. La jeunesse a plus que besoin de pouvoir vivre ces années universitaires sans précarité ni salariat forcé. Cette réforme des bourses doit être structurelle et permettre à l'ensemble des étudiants et étudiantes de bénéficier d'une bourse suffisante pour étudier dans des conditions décentes. La précarité étudiante est une réalité insupportable vécue au quotidien qu'il faut cesser de banaliser.

De plus, en 2022, la FAGE, son réseau et les élus se sont saisis encore davantage du sujet de la transition écologique, comme en témoigne la présentation de la motion d'état d'urgence climatique, ultime mandat pour sauver l'avenir. Cette motion avait pour but d'acter de réelles positions pour le réseau des œuvres et a été doublée au sein du CNESER afin de créer une dynamique forte du monde universitaire en faveur de la transition écologique. Étudiants et étudiantes, futurs décideurs et décideuses, nous nous devons d'être conscients et irréprochables en ce qui concerne le mode de vie choisi pour l'avenir. La FAGE et son réseau saluent l'accueil que le CA du CNOUS a réservé à cette motion, mais regrette l'inaction du gouvernement qui s'est abstenu. La jeunesse entière est consciente des enjeux des prochaines années, aussi bien au niveau de la société que de la planète. Il est temps que les institutions prennent également la mesure de ces enjeux et mettent en place des actions à la hauteur.

La FAGE interpelle une nouvelle fois le gouvernement. Vos décisions sont scrutées par toutes et tous. Il est urgent que les annonces présentées soient à la hauteur de l'enjeu et des attentes pour que la jeunesse de demain n'ait plus à se questionner sur le nombre de repas qu'elle pourra se permettre ou les cours elle devra manquer pour aller travailler. Pour qu'elle puisse se projeter dans un monde conscient des enjeux climatiques et sociétaux. Pour qu'elle puisse suivre son cursus étudiant en toute sérénité. Ne faites plus l'économie de la jeunesse ; investissez dans l'avenir du pays.

S. SUCH – Les représentants CGT souhaitent porter à la connaissance des membres du CA du CNOUS les revendications suivantes :

En matière de plafond d’emplois et de répartition pour le réseau des œuvres : le plafond des emplois national est actuellement de 12.724 ETP. Il est insuffisant au regard des besoins, du développement de nos activités et de la forte augmentation de la population étudiante. Le CNOUS est contraint de multiplier des opérations de transfert de postes d’un Crous vers l’autre. Nous demandons aux 3 ministères concernés, enseignement supérieur et de la recherche, fonction publique et économie, à minima la sortie des 600 emplois étudiants du plafond d’emploi national afin de desserrer l’étai. Nous souhaitons également une augmentation significative du plafond national d’emplois pour faire face à l’accroissement de l’activité. Enfin, nous demandons de stopper la privatisation rampante de nos missions et d’accompagner le développement des Crous. Nous sommes pour les emplois étudiants, mais également pour plus d’emplois pérennes.

En matière de subvention pour charge de service public et de dotation en investissement : les subventions de fonctionnement et d’investissement n’ont pas évolué depuis plusieurs années alors que les Crous doivent faire face à une explosion de la démographie étudiante. La rentrée 2021/2022 a enregistré 73.014 inscrits supplémentaires. La précarité s’aggrave avec la hausse du coût de la vie étudiante évaluée à 6,5% en 2022 et une offre de logement dérisoire.

En matière de retraite, nous nous opposons à la réforme actuelle injuste et brutale. Les personnels du réseau sont mobilisés en intersyndicale depuis le 19 janvier 2023 contre ce projet de réforme inacceptable. Il nous est inconcevable de continuer à travailler deux années de plus. Cette réforme est d’autant plus injuste à l’égard des femmes. Nous exigeons le retrait immédiat du projet de loi et appelons les parlementaires à prendre leur responsabilité face au rejet massif de la population.

En matière de souffrance au travail et risques psychosociaux (RPS) dans les Crous : depuis plusieurs mois, l’organisation syndicale constate une dégradation du climat social au sein du réseau des œuvres. Celle-ci est marquée par la répétition de cas de RPS (harcèlement, discriminations, mutations forcées, etc.). Celle-ci dégrade les conditions de travail. Nous avons rappelé à plusieurs reprises que la souffrance au travail est générée par un sous-effectif et l’augmentation de la fréquentation des restaurants due aux repas à 1 euro. La CGT soutient la mesure. Cette situation concerne aussi bien les personnels des services centraux que ceux des unités de gestion. Cette souffrance au travail est aggravée par une gestion du personnel jugée trop souvent méprisante, insensible aux problèmes des agents et autoritaire. Il faut, de façon

urgente, une autre conception de la gestion du personnel et du dialogue social dans les Crous. La prévention des risques doit être une réelle préoccupation de la direction du CNOUS et des Crous et un véritable travail doit être effectué sur les 3 niveaux de prévention. Nous demandons une réelle prise de conscience du réseau et de nos tutelles ainsi que des moyens humains et financiers, des actions rapides pour lutter contre cette situation intenable, une meilleure gouvernance dans nos Crous et le respect de l'État de droit et du comportement éthique.

Enfin, nous souhaitons une prime pour tous les personnels des Crous, au mois de mai ou juin 2023 pour compenser la surcharge de travail et améliorer le pouvoir d'achat.

C. PRIVÉ – CA après CA, nous n'avons pas cessé de répéter que la précarité étudiante explosait. Pourtant, l'État ne prend pas ses responsabilités. Certes, 20 millions d'euros supplémentaires ont été alloués au réseau des œuvres, mais ce montant est inférieur aux besoins de terrain. Pour rappel, 43% des étudiants sont contraints de sauter un repas par jour et un étudiant sur deux se salarie pour financer ses études. Dans la suite logique de la précarisation étudiante, la réforme des bourses promises par le gouvernement depuis maintenant six ans ne cesse d'être repoussée. Des milliers d'étudiants sont dans la rue chaque semaine, mais ne font face qu'à un silence de l'État.

Par ailleurs, les concertations sur la réforme des bourses, dont la deuxième phase a débuté en février 2023, ne sont pour l'instant finalement que des séminaires dans lesquels des organisations représentatives ne sont pas écoutées. Le ministère aura attendu que des experts et des expertes chiffrant la précarité étudiante plutôt que d'écouter les alertes des organisations représentatives étudiantes. De toute évidence, pour lutter contre la précarisation étudiante, nous avons besoin d'une réforme structurelle de fond. Ce n'est pas sur ce point que le gouvernement s'engage pour le moment. Face à une situation critique, le repas à 1 euro a été rejeté par la majorité présidentielle. Ainsi, le gouvernement continue de précariser les étudiants dans un contexte où l'inflation explose et où de plus en plus d'étudiants n'arrivent pas à se nourrir. La tarification sociale du Crous est plus que jamais nécessaire pour permettre à l'ensemble des étudiants de manger à leur faim. Le gouvernement semble opter pour une politique de l'autruche en regardant ailleurs pendant que les étudiants s'appauvrissent. Le gouvernement détruit le seul service public qui permet aux étudiants de se nourrir et de se loger à une tarification raisonnable. Il applique au réseau des œuvres la même destruction du service public qu'il applique partout. Le réseau des œuvres a donc du mal à pallier la précarisation et subit un contrecoup médiatique sans précédent dans toute la France et qui met en défaut l'institution.

La destruction progressive du service public et la mise en concurrence se profilent déjà dans un certain nombre de Crous sur le logement. Outre le financement, nous assistons à la destruction pierre par pierre de l'unique réseau de protection des étudiants et étudiantes. Le gouvernement entraîne les personnels dans cette chute. L'ensemble du réseau qui travaille et se démène sur le terrain dispose de moins en moins de moyens. Les universités sont mobilisées depuis des mois sur la réforme des retraites et les étudiants jouent un rôle majeur. Les jeunes et étudiants revendiquent une société juste, qui commence par le logement et la restauration au sein du réseau des œuvres universitaires, seul service public à destination des étudiants qui permet de garantir l'accès à des services de façon égalitaire. Il s'agit du dernier rempart face à la précarité étudiante et à la paupérisation des étudiants depuis plusieurs années.

La Présidente — Comme toujours, nous remercions les représentants des étudiants qui soutiennent le réseau et ses activités. Pour rappel, nous soutenons la proposition sur l'évolution nécessaire du plafond d'emplois. En effet, après avoir dû procéder à des redéploiements éclairés entre Crous, la projection démontre que le niveau de consommation du plafond d'emplois devient de plus en plus élevé et ne suffira certainement pas. Ce sujet fait partie des échanges en cours. Par ailleurs, les actions de prévention de lutte contre les RPS sont soutenues. Le dialogue social est dense et fréquent dans le réseau avec de très nombreuses instances. La gestion n'est ni méprisante ni autoritaire. Cependant, la charge de travail est très importante, notamment en restauration, mais pas uniquement. L'augmentation de l'activité est réelle et pèse sur des personnels motivés et engagés. Enfin, il faut rassurer les représentants de l'UNEF sur le soutien apporté par le ministère au réseau. Depuis cinq ans que je préside le CA, ce soutien n'a jamais failli. Le réseau des Crous est sorti de la crise financière sans qu'aucun Crous ne soit en difficulté financière. Les ministères de tutelle attendent la mesure de la réalité des surcoûts engendrés pour en tenir compte et les compenser.

L. LEFEVRE — Bonjour à tous. Merci pour les interventions liminaires. Je souhaite rappeler l'attachement du ministère au réseau des œuvres. Le ministère est parfaitement conscient des demandes complémentaires effectuées au réseau des œuvres et est responsable des demandes effectuées en interne de compensation financière aux tutelles financières. Nous arrivons à trouver avec le réseau des œuvres le bon équilibre pour rendre compte des éléments financiers nécessaires aux compensations.

Ensuite, le ministère réitère son attachement à la qualité de vie au travail du personnel. La DGRH est également mobilisée sur ce point. Du côté de DGESIP, nous partageons le souci de travailler sur le plafond d'emplois. L'augmentation de la charge de travail se reporte sur le

personnel. Il faut que soient retirés les emplois étudiants du plafond d'emplois dès lors qu'ils ne se trouvent pas sur des emplois pérennes.

La Présidente – Je vous rappelle que la commission hébergement se tiendra le 30 mars 2023 à Lyon et sera l'occasion d'échanger sur ces thématiques importantes ainsi que de visiter des structures d'hébergement. La commission restauration se tiendra le 13 avril 2023 à Angers. Je vous remercie de vous inscrire aux commissions d'ici le 14 mars 2023 au soir. Enfin, le prochain CA est prévu le 11 juillet 2023.

Par ailleurs, le niveau d'activités est toujours extrêmement fort dans le réseau, notamment en matière de restauration. L'augmentation nationale est évaluée entre 18 et 20% par rapport aux années précédentes. Le réseau s'est montré capable de répondre aux besoins des étudiants avec l'attractivité des repas à 1 euro et à 3,30 euros, malgré des problèmes de recrutement et d'approvisionnement. Ainsi, le rôle est pleinement rempli auprès des étudiants. L'hébergement connaît également une croissance d'activités. Nous nous tenons prêts aux futures évolutions apportées dans le système des bourses.

D'autre part, le site internet a été complètement refondu pour tout le réseau afin qu'il réponde le mieux possible aux attentes des étudiants. Une attention particulière a été apportée à son harmonisation, tout en préservant les spécificités des établissements. Il va vous être présenté.

D. MARTINEZ — Bonjour à tous. Les sites internet sont en effet en ligne. Ce travail a été mené de manière collégiale pour préserver les spécificités régionales et les informations que chaque Crous avait à proposer tout en maintenant un même niveau d'information pour tous les étudiants. 26 sites ont été créés et mis à jour. Le portail national permet de valoriser les missions des Crous ainsi que les nouveautés et services proposés. La page d'accueil propose un moteur de recherche. L'accès à l'information est facile et ergonomique. Le site présente directement les missions des Crous. Ensuite, les actualités sont regroupées et produites par le Crous ou remontées à partir des sites régionaux. Puis, les dossiers sont thématiques et dépendent de l'actualité.

À partir de ce portail, nous arrivons sur les différents sites. Le site des Crous synthétise l'ensemble des informations proposées : publications, bulletins officiels, CA, offres d'emploi, etc. Ce site répond aux attentes des étudiants définies par plusieurs ateliers en amont. Les étudiants souhaitent notamment avoir accès à des informations pratiques et immédiatement accessibles. Des pages communes et partagées ont été mises en place.

Pour résumer, le site est conçu pour répondre aux attentes des étudiants, mettre en avant les spécificités locales et être pédagogique sur les missions et services proposés. Ces sites ont été repensés afin de mettre en place une nouvelle façon de s'adresser aux étudiants en étant plus inclusif et direct.

E. MANGEOLLE – Bonjour à tous. Nous vous remercions pour la mise en ligne de ce site qui constitue une belle initiative. Néanmoins, certains retours signalaient un manque de visibilité et des difficultés à trouver des informations. Avez-vous également eu des retours de terrain ?

D. MARTINEZ — Les retours sont assez positifs. Les anciennes pages en favori ont été redirigées. Il se peut que certaines informations aient changé dans l'arborescence. Une cinquantaine de contenus ont été réécrits, mais toutes les informations ont été reprises.

C. PRIVÉ — Merci pour ce site, qui est lisible et agréable. Est-il possible d'envisager à moyen terme sa traduction en anglais ? Les informations communiquées intéressent également les étudiants étrangers.

D. MARTINEZ — Pour le moment, nous privilégions Google traductions qui permet un rendu fidèle des contenus. Les travaux de traduction ne sont pas priorisés à court terme.

La Présidente – Le volume d'informations constitue un travail conséquent.

C. VIGER — Cette mise en place a été effectuée au niveau du CNOUS. Ainsi, l'actualisation est-elle aux mains des Crous ?

D. MARTINEZ — Les sites ont été conçus avec l'ensemble des services communication et des Crous. Ils sont animés au niveau local. Le socle commun détient le minimum d'informations sur tous les droits et services et propositions sur les missions. Il s'agit de pages communes pour les partager avec l'ensemble du réseau.

C. VIGER — Parfois, il manque des informations spécifiques aux Crous.

D. MARTINEZ — Ce remplissage se fait au niveau des Crous, notamment via l'application.

B. CORVAISIER – Je confirme cette articulation dans la mise à jour. En outre, l'accès smartphone de l'ensemble des informations est très appréciable et intègre les changements quotidiens des étudiants.

S. SUCH – Le site rend-il accessibles les informations d'un autre Crous que le sien ?

D. MARTINEZ — Tout à fait. Il est possible de sélectionner les informations du Crous de son choix. Il est également possible d'accéder directement aux réseaux sociaux des Crous. D'autre

part, certains Crous ont souhaité mettre les actualités en avant des informations pratiques. Ce choix est opéré localement et les modules sont aménageables.

La Présidente – Ce site est une très belle réussite. Les objectifs que nous avons fixés sont atteints.

S. SUCH – Nous remercions l'ensemble des équipes qui ont œuvré pour ce site.

La Présidente – Par ailleurs, j'ai eu récemment l'honneur de signer avec les Ministres Sylvie RETAILLEAU et Stanislas GUERINI et avec l'agence de cohésion des territoires une convention ayant pour objectif que le réseau des Crous intègre l'expérimentation France services. Celle-ci a vocation à apporter, dans les territoires dans lesquels les services publics sont peu nombreux, une présence grâce à des agents formés par différents opérateurs publics afin d'être en capacité de guider et orienter les usagers dans leurs démarches. Il apparaît important que le réseau du Crous s'inscrive dans ces opérateurs.

Les directions générales des Crous ont toutes réagi positivement. Cependant, il a fallu nous appuyer sur deux Crous qui vont expérimenter le dispositif : Toulouse Occitanie et Amiens Picardie. Ainsi, cette expérimentation va se dérouler dans quatre départements pour le Crous de Toulouse : la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot et l'Aveyron. Pour le Crous d'Amiens, elle va se dérouler dans 2 départements : l'Aisne et la Somme. La formation des agents est en cours afin qu'ils connaissent les services du Crous et puissent répondre aux publics qui se présentent. Chaque Crous bénéficie de référents qui seront les interlocuteurs de France services. Ce partenariat répond à deux objectifs :

1. Lutter contre le non-recours au droit : être en capacité d'expliquer aux familles et futurs étudiants les soutiens possibles en matière de bourse, logement, restauration et service social. Il faut pallier la réticence à s'engager dans l'enseignement supérieur ;
2. Répondre aux questions des usagers au plus près du terrain : les aider dans les démarches administratives et les guider pour leur apporter les meilleures réponses possibles.

Cette expérimentation sera évaluée de manière conjointe et partenariale dans l'objectif qu'elle puisse être étendue dans l'ensemble du Crous et des territoires.

V. LAVAL — Je salue cette belle initiative. La proximité apparaît essentielle. J'espère qu'elle pourra se déployer sur l'ensemble du territoire.

La Présidente – Dans les semaines qui viennent, nous allons entrer dans une démarche active de communication pour que les partages d’information s’effectuent le mieux possible avec les établissements d’enseignement supérieur.

T. DUVAL – Bonjour à toutes et à tous. La FAGE salue cette initiative et la signature de cette convention. En effet, la différence de demandes de bourse entre les deux rentrées 2021 et 2022 apparaissait très inquiétante. Nous espérons que ce lien avec l’Agence nationale de la cohésion des territoires pourra au mieux accompagner les étudiants et étudiantes dans leur demande d’aide.

La Présidente – Actuellement, les usagers qui font appel à France service sont plutôt des adultes non étudiants. Ce partenariat constitue donc l’occasion d’amener les étudiants à se rendre également sur le site. Des échanges croisés d’information seront accessibles. Les interactions avec les partenaires sont renforcées.

Z. CHALOIN – Bonjour. Je salue ce partenariat qui constituera un avantage pour toucher les villes moyennes et les territoires qui n’ont pas de service de Crous. Les associations des collectivités pourraient apporter un éclairage intéressant à ce partenariat.

La Présidente – Je vous rejoins à deux titres. La liste contient des territoires ruraux dans lesquels le Crous est moins représenté. France services bénéficie d’une trentaine de représentations par département, permettant d’étendre la connaissance dans des villes plus petites où le Crous n’est pas présent. De plus, nous sommes en train de travailler avec l’AVUF pour élaborer une convention partenariale qui aura vocation à être soumise au CA de juillet 2023.

S. MOKHTAR – Aujourd’hui, de nombreux territoires manquent de services publics et de relais du Crous. Cette convention constitue donc un progrès. Cependant, il faut avoir un suivi des actions effectuées et permettre une formation réelle pour l’accueil d’un public jeune aux problématiques spécifiques. Enfin, la communication doit s’adapter aux jeunes. Sur la question de l’accès au droit, il est important que les lycéens puissent Crous avoir accès.

La Présidente – La communication intègre des collectivités locales, des mairies et des chefs d’établissement de lycée pour que les lycéens soient accompagnés.

A. BENNET – Au nom du ministère de la Culture, je souhaite saluer ce partenariat. Pour rappel, il est important que les étudiants qui relèvent de la culture soient au même niveau d’informations que les autres étudiants, notamment en matière d’accès au droit. Vous pouvez compter sur un relais dans notre réseau afin d’assurer aux étudiants qui relèvent de la culture — dont beaucoup sont dans des établissements éloignés — le bénéfice de cette représentation.

La Présidente — Comme dernier point d’actualité, nous avons récemment signé une convention avec l’Office franco-québécois pour la jeunesse venant en soutien aux étudiants pour leur permettre d’avoir des temps de vie et de stage dans la province du Québec. Nous avons considéré qu’il était de notre devoir et de nos missions de veiller à diffuser les initiatives positives pouvant les accompagner. C’est le sens de cette convention.

2. PV du CA du 29 novembre 2022 (pour vote)

Le PV du CA du 29 novembre 2022 est approuvé à l’unanimité.

3. Exercice 2022 (pour vote) :

• Compte financier 2022 (pour vote)

La Présidente – Pour rappel, le rapport de gestion a pour objectif de présenter les faits marquants de 2022. Ensuite, le rapport de l’agent comptable sera détaillé.

C. CADORET — Le compte financier de l’intégralité du réseau des Crous n’est pas présenté. Mais, le compte financier du CNOUS comporte des opérations d’allocation des moyens entre les Crous, correspondant à la répartition de la SCSP, des crédits d’investissement et de la répartition des aides des autres ministères.

Le premier fait marquant concerne les nombreux bouleversements de l’activité restauration et ses impacts financiers. En effet, le réseau des Crous a enregistré une hausse très significative de la fréquentation depuis le début de l’année universitaire. Entre les rentrées 2021 et 2022, celle-ci a augmenté de 15% au niveau national. Le repas à 1 euro, mesure prolongée en juillet 2022, est attractif. 35 millions de repas sociaux ont été servis. Cette action s’inscrit dans le cadre de la hausse conjoncturelle du cours des matières premières, la situation inflationniste mondiale, certaines évolutions réglementaires, comme la loi Egalim, et les difficultés de recrutement. Ainsi, l’État est venu aider le réseau des Crous à la fin de l’exercice 2022. Enfin, la loi de finances initiale a prévu un élargissement des missions de la centrale d’achat des Crous.

Les autres faits marquants concernent les mesures de soutien aux étudiants. D’abord, par une large mobilisation du réseau pour accueillir les 700 étudiants hébergés d’Ukraine. La mobilisation a été forte afin de leur attribuer des bourses sur critères sociaux. Les mesures de soutien exceptionnel aux étudiants ont transité par les comptes du CNOUS. Ce n’est pas le cas de la prime de rentrée. Par ailleurs, le nombre de dossiers payés à date fin août 2022 est en hausse et des mesures relatives au point de charge pour les étudiants ultramarins ont été

déployées. Certaines de ses démarches ont été soutenues par l'État dans le cadre d'appel à projets du ministère de la transformation publique.

Par ailleurs, des mesures RH exceptionnelles appliquées en 2022 ont été compensées par les tutelles : hausse de la valeur du point de 3,5% en juillet 2022, revalorisation des agents de catégorie C et plusieurs mesures à périmètre plus limité. Le rapport liste ces dernières. Ainsi, quatre budgets rectificatifs ont été émis en 2022, prouvant une capacité d'adaptation aux imprévus. Pour rappel, c'était également le cas en 2020 et 2021.

L. SORRET — Le niveau des recettes atteint 439 millions d'euros, constituant un taux d'exécution de 100%. Celui-ci a notamment été permis par les quatre budgets rectificatifs. La SCSP s'est élevée à 431 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport au budget initial. Elle est principalement composée de crédits obtenus, notamment 20 millions d'euros dégelés à la suite de la prolongation des repas à 1 euro et des crédits RH. Le montant des recettes d'autres financements s'élève à 4,1 millions d'euros. Les remises de fin d'année, qui portent sur l'activité de la centrale et des achats conduits, font l'objet d'une redistribution au Crous. Elles seront reprogrammées en versement.

Les dépenses sont légèrement inférieures aux recettes. Le taux d'exécution frôle là encore les 100%. Elles sont principalement composées de reversements de SCSP effectués au profit du réseau. Les dépenses de personnel se montent environ à 14 millions d'euros, en très faible diminution par rapport à 2021. En effet, en 2022, les dépenses de CAS Pension ont été redistribuées au Crous. Les dépenses de fonctionnement atteignent 413 millions d'euros, dont 405 millions de SCSP. Ainsi, elles atteignent 8 millions d'euros au niveau du CNOUS, avec une partie des crédits attribués à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Mayotte. Enfin, les dépenses d'investissement atteignent 2,4 millions d'euros en AE et 3,3 millions d'euros en CP. Il s'agit de crédits d'investissement à destination quasiment exclusive du réseau.

En matière de contrôle interne et maîtrise des risques, la progression a été significative sur le traitement du contrôle interne et vis-à-vis du réseau.

Sur les dotations en fonds propres, 83,6 millions d'euros ont été décaissés, représentant 10 millions d'euros de plus qu'en 2021. Ils interviennent sur la base d'appels de fonds en fonction de l'avancée des travaux. Le contrôle budgétaire effectué en 2022 sur le suivi et le traitement de ces opérations par le CNOUS a donné un résultat positif.

C. CADORET — L'intégralité des engagements est présentée. Ainsi, nous nous engageons à poursuivre le soutien de certaines opérations sur plusieurs exercices permettant une vision à

long terme, par Crous et par thématique. Ces restes à payer et ces engagements pris seront présentés chaque année. En outre, les budgets rectificatifs optimisent l'allocation des crédits.

L. SORRET — Dans le rapport, les aides sont détaillées. Ces crédits sont gérés en comptes de tiers. Les versements sont redistribués, mais ne font pas directement partie du budget du CNOUS. Les dons et legs, principalement issus de la fondation Giveka pour les personnels en situation de handicap, ne font pas non plus partie du budget du CNOUS.

Ainsi, le solde budgétaire du CNOUS s'élève à 8 millions d'euros, en progression par rapport au BR4, notamment du fait d'une dépense de personnel inférieure aux prévisions. De surcroît, 2,4 millions d'euros de crédits de fonctionnement n'ont pas été consommés par rapport au montant ouvert. La prévision sera affinée en 2023. Le résultat de 2022 s'élève à 8,4 millions d'euros. La CAF dégagée est de l'ordre de 8,1 millions d'euros.

Pour conclure, le fonds de roulement comptable s'élève environ à 31 millions d'euros. Parmi ce dernier, les crédits réellement mobilisables atteignent 15,4 millions d'euros. En effet, plusieurs crédits ne sont pas libres d'emplois : 8 millions d'euros au titre des remises de fin d'année, 5,3 millions d'euros de crédit de SCSP, 1,2 million d'euros pour la pré-certification des comptes du réseau, 0,5 million d'euros de provision au titre du CET, 200.000 euros pour des travaux du réseau, 172.000 euros de crédits d'investissement, 130.000 euros de SCSP correspondant aux appels à projets sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et 50.000 euros pour des prestations de compte client. Ainsi, le fonds de roulement mobilisable apparaît suffisant.

C. CADORET — Comme chaque année, le rapport détient les annexes obligatoires : bilan d'exécution de la centrale d'achat et bilan classique de délégation des pouvoirs accordés à la Présidente ainsi que des marchés notifiés.

P. LINQUERQ – Avant de vous présenter le compte financier 2022, je vous détaille quelques spécificités importantes de l'exercice 2022. Nous avons procédé à l'actualisation des éléments d'actif en sortant des immobilisations amorties ou dévaluées, représentant une somme de 2,9 millions d'euros. Les financements associés ont été retraités pour un montant total de 2,5 millions d'euros. En parallèle, l'inventaire physico-comptable a été finalisé et la comptabilité auxiliaire et générale a été fiabilisée. La fiabilisation s'est également poursuivie sur le cycle de fonctionnement courant, notamment s'agissant de créances et dettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, c'est-à-dire les bourses et la contractualisation.

La contractualisation constitue un enjeu conséquent pour les Crous et le CNOUS puisqu'elle représente approximativement 80 millions d'euros. Elle est suivie sous forme d'opérations pour compte de tiers, conformément aux directives préconisées par le bureau CE2B de la DGFIP. Un tableau de suivi récapitule l'ensemble des opérations immobilières ainsi que des opérations concernant le CNOUS. Il est tenu par la sous-direction à l'hébergement et au patrimoine et chaque opération engendre un rapprochement avec les comptes dédiés en comptabilité générale. Le CBCM a réalisé un contrôle a posteriori au cours du second semestre 2022 pour vérifier la fiabilisation de l'ensemble du processus de financement des investissements, tant pour le CNOUS que pour les Crous. Ce contrôle a validé l'ensemble du dispositif relatif à la contractualisation, tant en matière d'exécution des opérations d'investissement qu'en matière de bonne corrélation avec les décisions budgétaires. Quatre budgets rectificatifs ont été émis au cours de l'année 2022.

Un autre fait marquant est la poursuite du renforcement du dispositif du contrôle interne par l'arrivée de deux référents. Celui-ci a permis de consolider l'ensemble des actions antérieurement menées. En 2023, ce dispositif sera renforcé, d'autant plus depuis la réforme relative à la responsabilité des gestionnaires publics qui implique de disposer d'un contrôle interne efficient. De plus, l'exercice 2022 a permis de finaliser l'ensemble des travaux relatifs au dispositif de caution locative étudiante et de mettre en recouvrement les créances supérieures à 3.000 euros. Eu égard au faible taux de recouvrement, la totalité des créances supérieures à 3.000 euros a été admise. L'impact comptable est non négligeable, puisqu'après le CA de novembre 2022, un titre du montant globalisé pour un montant total de 772.000 euros correspond aux créances comprises entre 80 et 3.000 euros, aux admissions non-valeurs pour un montant de 1,08 million d'euros, aux reprises sur provision 2021 pour 330.000 euros et à la restitution des fonds à chacun des partenaires du dispositif. Le montant total remboursé en 2022 représente 1,2 million d'euros.

L'année 2022 a également été l'occasion de la 4^e campagne de la contribution vie étudiante et de Campus. La comptabilité du CNOUS n'est impactée qu'en fin de campagne. L'ensemble des opérations de péréquation permet de sécuriser l'ensemble du dispositif. Par ailleurs, le traitement des recettes d'hébergement a été refondu. À ce titre, un groupe de travail a été réactivé pour proposer un cahier des charges afin de rénover le système d'information. Le compte rendu devrait être produit en milieu d'année 2023.

Le compte de résultat comptable intègre les charges et produits réels et calculés. En 2022, les produits ont progressé de près de 3% et s'élèvent à 441 millions d'euros. Le CNOUS redistribue

les crédits ministériels. Ainsi, la part la plus importante des produits de 431,3 millions d'euros provient de la SCSP. Les autres subventions d'établissement s'élèvent à 1,4 million d'euros. Les autres produits représentent 4 millions d'euros, principalement issus des cotisations d'adhérents à la centrale d'achat et des remises de fin d'année pour près de 2,9 millions d'euros. Les produits calculés s'élèvent à 4,2 millions d'euros.

Les dépenses progressent de près de 5%, représentant une croissance de près de 20 millions d'euros pour atteindre en 2022 432,6 millions d'euros. Les subventions et transferts représentent 408 millions d'euros. Les charges de personnel sont évaluées à 13,7 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros au titre du CAS pensions. C'est la première année où ce dernier ne représente que les éléments relatifs au CNOUS. Les autres charges sont principalement composées d'entretiens, de maintenance et prestations pour 6,2 millions d'euros. Les dépenses calculées s'élèvent à 3,8 millions d'euros, contre 4,1 millions d'euros en 2021. Ainsi, le résultat patrimonial est excédentaire pour près de 8,4 millions d'euros, contre 15 millions d'euros en 2021.

Après retraitement, l'autofinancement s'élève à 8,1 millions d'euros, contre 16 millions d'euros en 2021. Le fonds de roulement comptable atteint près de 31 millions d'euros, représentant une progression de près de 7 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par le financement du cycle d'investissements. Les dépenses d'investissement atteignent 4,4 millions d'euros, dont 3,2 millions d'euros de logiciel et 1,2 million d'euros de remboursement de dettes financières. Le CNOUS bénéficiait de financement des éléments d'actif à hauteur de 3,3 millions d'euros et d'un autofinancement dégagé sur le cycle de financement courant pour près de 8,1 millions d'euros. L'établissement a pu dégager une augmentation du fonds de roulement de près de 7 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre les créances et les dettes. Les créances représentent 5 millions d'euros, tandis que les dettes représentent près de 99,8 millions d'euros. Ainsi, nous avons un apport et non un besoin en fonds de roulement. À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement s'établit à - 94,7 millions d'euros, en hausse de 900.000 euros par rapport à l'exercice précédent. Les crédits de contractualisation s'élèvent à 86,7 millions d'euros et les crédits de bourse à 8,9 millions d'euros. Les créances sont principalement composées de crédits à recevoir pour 4,5 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros de remises de fin d'année et de cotisations d'adhérents de la centrale d'achat pour près de 1,1 millions d'euros. Enfin, la trésorerie comptable — et non disponible — s'élève à 125,6 millions d'euros.

O. CAILLOU – Bonjour à tous et à toutes. Nous émettons un avis favorable sur le compte financier 2022, qui reflète budgétairement et comptablement l'activité du réseau. Le niveau de trésorerie et de fonds de roulement ne traduit aucun risque pour l'établissement et reste suffisant en cas d'aléas. Les documents communiqués sont qualitatifs et pédagogiques. Ils traduisent une démarche d'amélioration continue de la qualité de prévision de l'exécution comptable. Le suivi pluriannuel des opérations est une nouveauté bienvenue de 2022. Ainsi, la situation n'appelle pas d'alerte particulière, si ce n'est de rester vigilant sur les évolutions au regard des risques évoqués, notamment par Madame la Présidente.

La Présidente – Je tiens à remercier M. CAILLOU de sa reconnaissance, du travail mené dans la sphère financière et comptable et de la qualité des données présentées aux administrateurs.

A. ROLLAND – Bonjour à toutes et à tous. Le compte financier du CNOUS présenté rend compte d'une gestion 2022 très satisfaisante. De plus, il témoigne du soutien particulier de l'État, notamment matérialisé par le vote de quatre budgets rectificatifs et d'un abondement de subventions de près de 46 millions d'euros.

E. MANGEOLLE – La FAGE tient à saluer le travail fourni par le CNOUS et l'ensemble du réseau des œuvres en 2022. Nous avons pu émettre des réserves quant à la santé financière du réseau. Malgré tout, ce dernier s'est saisi des enjeux et a su s'adapter. Nous saluons le travail de l'ensemble des usagers et usagères, mais aussi, et surtout, des agents et agentes des Crous. En effet, la solidarité au sein du réseau des œuvres étant une force pour l'ensemble de ses parties prenantes, nous les félicitons pour l'ensemble de leur travail en 2022. Cependant, il reste un point d'opacité persistant : qu'en est-il de l'accompagnement de l'État pour garantir l'ensemble des missions du réseau ? L'exemple du repas à 1 euro en est une démonstration parfaite. Rien n'a été alloué côté emplois pour permettre la sécurisation de la mesure. Nous émettons donc un avis favorable sur le compte financier 2022 en soutien au travail réalisé par l'ensemble du réseau des œuvres, mais avec une crainte persistante pour l'avenir du public.

La Présidente — Merci. Le soutien des étudiants est infiniment précieux.

S. MOKHTAR – Merci beaucoup pour la présentation complète du compte financier. Le réseau des œuvres a dû faire face à des situations compliquées. L'action des Crous et du réseau pour s'adapter à toutes les situations est saluée. Le réseau des œuvres a prouvé qu'il pouvait tenir ses missions. Par ailleurs, l'apport financier pour soutenir les mesures mises en place, comme la compensation pour le repas à 1 euro, est à saluer. Cependant, certaines problématiques de financement du réseau des œuvres à long terme, notamment au regard de la question

énergétique, apparaissent inquiétantes. La compensation effectuée ne concerne pas l'ensemble des Crous. Elle apparaît donc insuffisante, avec un coût de production du repas qui passe de 6 à 8 euros en 2023.

Au-delà, la situation de la restauration a été extrêmement tendue, tant du fait du manque de personnels, que des conditions de travail et du développement des emplois. En 2023, de nombreux mouvements ont émergé pour améliorer les conditions de travail. En outre, le réseau des œuvres devrait avoir les moyens de développer davantage ses missions. Il nécessite de véritables mesures structurelles assorties de financements à la hauteur.

Ainsi, l'UNEF s'abstient sur le compte financier 2022 tout en ayant conscience du travail mené par le réseau des œuvres dans sa gestion ainsi que de son extraordinaire capacité d'adaptation.

La Présidente – Le CNOUS et les tutelles ministérielles sont conscients du besoin de financement de l'activité restauration, non lié à l'activité du repas à 1 euro. Le différentiel est parfaitement compensé par l'État. La conjonction de l'augmentation de l'activité et du coût des denrées entraîne un nécessaire travail de fond avec les autorités de tutelle.

C. VIGER — L'Union a décidé d'émettre un avis favorable sur le compte financier 2022, notamment grâce à la compensation de la hausse des denrées effectuées en 2022. Néanmoins, nous avons encore des points d'attention. Notre position sur le budget rectificatif sera différente.

P. CAMUS – Nous pouvons nous féliciter des annonces. Cependant, au sein des Crous, la déclinaison des activités marchandes révèle une dépendance de plus en plus forte aux subventions publiques. La commission restauration est particulièrement attendue sur le sujet. Ce secteur est extrêmement important. Nous sommes dans l'attente d'un projet stratégique national. Le réseau souhaité est celui d'une cohésion nationale. Nous souhaitons une clarification et une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Or, chaque Crous définit sa politique pour s'adapter aux circonstances. L'ensemble des salariés doit comprendre la politique du réseau.

La Présidente – Je vous rejoins entièrement. Le pourcentage de ressources propres a fortement diminué ces dernières années, notamment du fait de l'impact du repas à 1 euro, mais aussi de l'hébergement. Le modèle a évolué. Les ressources propres du réseau représentaient près de 75% de la totalité des ressources avant la crise. Désormais, elles atteignent près de 50%. Le reste est constitué de subventions des collectivités publiques.

En outre, l'harmonisation au sein des Crous est nécessaire. Je crois fortement à un réseau qui met en œuvre les mêmes mesures. Le site internet en est une démonstration. Il est vrai que

depuis 3 ans, nous nous situons plus dans la réponse à l'urgence. Un projet de réseau a vocation à décliner des ambitions ministérielles. Nous avons engagé des travaux pour le contrat d'objectif et de performance du réseau qui aura vocation à être enrichi pour aboutir à un projet de réseau. Enfin, pour qu'aucun Crous ne se trouve en difficulté, les groupes de travail, les séminaires, les commissions du CA et les dialogues de gestion permettent un suivi particulier.

Le compte financier 2022 est approuvé à la majorité (18 voix favorables et 5 abstentions).

• **Bilan des délégations du CA à la Présidente du CNOUS (pour information)**

4. Exercice 2023 (pour vote) :

a. Budget rectificatif n° 1

La Présidente – La répartition des 20 millions d'euros accordés par les ministères de tutelle pour les surcoûts de fluide a été réalisée de manière similaire à celle effectuée lors des budgets rectificatifs qui ont fait suite aux incidences de la crise sanitaire, en veillant à ce qu'aucun Crous ne soit en réelle difficulté financière. Ainsi, 14,8 millions d'euros sont proposés à la répartition afin de prévoir d'éventuels aléas. De plus, les factures de 2022 ne sont pas toutes arrivées dans les Crous. Des vérifications ultérieures sont parfois nécessaires. Enfin, il faut tenir compte de la situation des établissements non concernés par la première répartition. La répartition est à la fois significative et prudentielle.

Il en est de même dans le budget initial, qui avait conservé 8 millions d'euros de SCSP alloués pour 2023 dans l'objectif d'être au plus proche des besoins des Crous. Il est cette fois proposé de répartir 5 millions d'euros et d'en conserver 3 dans l'objectif de tenir compte de la situation financière de chaque Crous. Cinq Crous sont particulièrement aidés dans ce contexte.

Le Crous de Paris fait l'objet d'un soutien attentif. Il a bénéficié d'une hausse exceptionnelle des crédits de fonctionnement et d'investissement. Cela permet de vérifier le réel soutien apporté par le ministère au Crous de Paris, mais aussi et surtout les travaux conséquents menés par l'équipe de Direction et les salariés du Crous de Paris pour lui permettre de répondre le mieux possible aux attentes.

C. CADORET — Le BR1 de l'exercice 2023 ouvre des recettes supplémentaires à hauteur de 20,9 millions d'euros au titre de la SCSP. Par ailleurs, certaines recettes sont minorées du fait des travaux d'investissement dans le bâtiment de Vanves financés par le fonds de roulement. Les crédits d'investissement peuvent, en conséquence, être davantage redéployés au niveau des

Crous. De plus, le CNOUS procède à un prélèvement sur le fonds de roulement de 172.000 euros, car une partie des crédits de la DINUM obtenus sur appel à projets seront décaissés en 2023.

De surcroît, la baisse du taux de mises en réserve accordées par les tutelles et destinées au Crous de Paris concerne également les crédits d'investissement et permet d'allouer 952.000 euros au Crous afin de contribuer à la modernisation de ses équipements. Enfin, les crédits alloués au financement d'aides aux étudiants évoluent, notamment avec les ASAA gérées par le ministère de la Culture.

L. SORRET — Le BR1 comprend en miroir l'évolution des dépenses de fonctionnement. Pour le réseau, il s'agit de 20,978 millions d'euros de SCSP supplémentaires et 50.000 euros notifiés sur des appels à projets en compte financier. Pour le CNOUS, il s'agit de 60.000 euros au titre de la convention Erasmus et 15.000 euros pour la lutte contre les VSS.

Au total, 22,5 millions d'euros sont répartis au bénéfice exclusif des Crous au titre de la SCSP. 20 millions d'euros sont dédiés à la compensation de surcoût des fluides, dont 15 millions déployés dès l'exercice du BR1. L'intégralité de cette somme est ouverte sur les crédits et quotes-parts attribués au Crous. Dès lors, le prochain BR pourra mettre en place 5 millions d'euros supplémentaires pas encore répartis. Ce soutien se base sur les moyens et capacités financières des Crous.

1,3 million d'euros ont été attribués en loi de finances 2023 pour financer la restauration agréée. Ces crédits ont été répartis au prorata des besoins et des dépenses constatés dans chaque Crous. Une mesure correctrice de 233.000 euros figure également à ce BR. Les crédits dédiés au financement du repas à 1 euro sont établis sur une base prévisionnelle. La dernière notation intervient dans le cadre du BR de septembre 2022. Quelques petits écarts portent sur quatre Crous, notamment celui de Paris. Ils sont compensés au titre du BR1.

Enfin, le CNOUS assure la répartition de 1,17 million d'euros, en grande partie en faveur du Crous de Paris, ainsi qu'au titre d'appels à projets du MESR et d'une sous-estimation des dépenses de CAS Pensions du Crous de La Réunion et de Mayotte.

C. CADORET — L'annexe dédiée a encore été enrichie avec des explications ligne à ligne. 49 opérations sont liées aux opérations de restitution de crédits de paiement non utilisés antérieurement, à des accélérations ou ralentissements de certains projets et à des révisions de prix pour des chantiers en cours qui, dans le contexte actuel, ne sont pas négligeables. Environ la moitié des Crous sont concernés par ces opérations de redéploiement interne de réseaux.

L. SORRET — Les principaux agrégats du BR 2023 sont les suivants : solde budgétaire de -3,5 millions d'euros ; variation de trésorerie de -11,8 millions d'euros ; résultat patrimonial de -4,2 millions d'euros. Ces chiffres sont à mettre en regard avec l'analyse de l'exécution 2022 : insuffisance de l'autofinancement d'environ 4,2 millions d'euros et une variation du fonds de roulement de -4,5 millions d'euros. La situation financière de 2022 est positive pour le bilan du CNOUS.

La Présidente – Nous allouons à certains Crous des crédits du ministère obtenus dans le cadre d'un appel à projets pour la lutte contre les VSS. C'est l'occasion de souligner le temps partagé lors de la journée internationale du droit des femmes, le 8 mars, sur les actions mises en place dans le réseau ces dernières années et le travail de référents particulièrement investis soutenu par une campagne de communication active lancée le 25 novembre 2022. Deux témoins, une directrice générale de Crous et une cheffe de cuisine, sont notamment venues partager leurs expériences. Ce fut un moment d'échanges de grande qualité.

A. ROLLAND – Comme l'État s'y était engagé, ce BR est marqué par la notification au réseau des œuvres d'une subvention complémentaire de 20 millions d'euros pour accompagner les établissements qui rencontreraient des difficultés supplémentaires dues au surcoût énergétique. Nous remercions le travail mené entre les tutelles et la Direction du CNOUS, permettant de répartir près de 15 millions d'euros entre les Crous. Ce travail devra être consolidé dans les prochains mois pour le reliquat de crédit. Au-delà de ces crédits, le CNOUS va bénéficier des dispositifs de droit commun, en faisant un des opérateurs les plus protégés au niveau étatique.

T. DUVAL – La stabilité financière du réseau des œuvres en 2023 n'est pas assurée, notamment eu regard de l'augmentation du prix des énergies, des fluides et de la restauration. Malgré le reliquat de 5 millions d'euros, les perspectives ont-elles réellement été prises en compte ? Au niveau du logement, la FAGE ne souhaite pas qu'un défaut dans les prévisions impacte les résidents et résidentes des résidences universitaires.

La Présidente – La vision des coûts et surcoûts doit être la plus précise et objective possible. En l'espèce, les mesures compensatoires s'établissent sur la réalité établie fin 2022. Ne serait-ce que par équité, le travail doit être effectué avec un minimum de recul sur des dépenses constatées. Sur le sujet des fluides, les Crous sont éligibles à de nombreuses mesures protectrices, mais avec des caractéristiques spécifiques. Il faut être en capacité de mesurer l'effectivité des mesures gouvernementales et les éventuels surcoûts en fonction de leur mise en œuvre. Les CA ultérieurs seront mieux à même d'évoquer ces sujets.

O. CAILLOU – Nous rendons un avis favorable sur ce BR1 2023 qui prend en compte les résultats du compte financier 2022 ainsi que les compléments de subventions et les crédits conservés par le CNOUS en réserve. Le CNOUS a fourni un important effort de coordination des Crous. La répartition ne peut pas être homogène, puisqu'elle doit prendre en compte la situation financière de chacun. Les établissements n'ont pas vocation à thésauriser la trésorerie. Ce BR1 ne remet pas en cause les équilibres du budget initial 2023. Les soldes négatifs proposés mobilisent du fonds de roulement et de la trésorerie constitués par des excédents présentés et votés en compte financier 2021 et 2022.

J. GORI – L'UNEF reconnaît une compensation financière de l'État sur les charges du réseau. Cependant, les dotations ne sont pas assez élevées pour subvenir aux besoins des Crous. Le gouvernement inscrit sa réponse dans la conjoncture, alors que nous souhaitons une réponse structurelle. Seuls 18 Crous bénéficient de la compensation pour les surcoûts énergétiques. Or, l'ensemble des Crous doit être soutenu par l'État, car cette situation n'est pas tenable à long terme. Les dépenses alimentaires ne cessent d'augmenter et vont nécessiter une compensation plus conséquente sur la tarification sociale. La rénovation des résidences, la mise aux normes de bâtiments et la construction de restaurants universitaires nécessitent un travail à long terme qui n'a pas pu se faire sur l'ensemble des Crous. Ils restent un enjeu majeur du réseau, en matière de bien-être étudiant ou de réponse apportée à la précarité structurelle.

Le Crous de Paris a connu une augmentation de charges, malgré le fait que les loyers n'aient pas été augmentés. Les analyses divergent sur les budgets rectificatifs successifs. Nous partageons le fait que cela montre une grande adaptabilité du réseau, mais l'État n'a pas de politique ambitieuse pour répondre aux événements inattendus. Le réseau des œuvres vit en grande instabilité. Les budgets rectificatifs ne peuvent pas se construire au jour le jour. L'ambition doit intégrer l'ensemble des risques dès le départ.

C. VIGER — Nous constatons une augmentation des dépenses de la part des Crous, en particulier énergétiques, mais également des fluides de manière plus large et des denrées alimentaires. Or, les recettes propres des Crous n'augmentent pas. Cependant, ce réseau doit survivre à cette augmentation. Les étudiants sont persuadés que la subvention supplémentaire est insuffisante. Certains Crous qui n'y auront pas droit vont se trouver en difficulté. Cette subvention devrait être plus importante et répartie plus largement.

En outre, le plafond d'emplois n'est pas en discussion. Or, depuis septembre 2022, la restauration a repris de manière importante, voire a dépassé les niveaux de 2019. L'avis rendu par l'Union ne pourra donc pas être favorable.

La Présidente – Nous aurions pu proposer la répartition de 20 millions d’euros. Mais, elle n’aurait pas tenu compte de la réalité des besoins. Chacun peut vérifier à quel point nous soutenons le Crous parisien. Il est important de tenir compte de la situation financière de chaque Crous. Ceux qui ne bénéficient pas de cette répartition pourront être ultérieurement soutenus et bénéficient, à ce stade, de ressources financières qui leur assurent une sérénité pour les mois à venir.

Le budget rectificatif 1 de 2023 recueille un avis favorable à la majorité (13 favorables, 1 défavorable et 9 abstentions).

b. Actualisation de la dotation en fonds propres du titre 5 (investissements)

5. Protocole transactionnel avec l’Université Paris 1

La Présidente – Des équipements informatiques du CNOUS étaient hébergés dans une salle de l’université de Paris. Or, la facture n’a pas pu être réglée depuis plusieurs années faute de convention. Ainsi, nous proposons un protocole transactionnel permettant de payer les sommes dues à hauteur de 37.500 euros.

Le protocole transactionnel avec l’Université Paris 1 est approuvé à l’unanimité.

6. Vie du CNOUS : Subvention à la participation des frais de repas des agents du CNOUS

La Présidente – Cette subvention concerne le reste à charge qui se limite à 3,30 euros pour les agents ayant un indice de rémunération inférieur ou égal à 1,134 et à hauteur de 4,64 euros pour les autres agents, nonobstant les structures de restaurations qui ont augmenté leurs tarifs.

La subvention à la participation des frais de repas des agents du CNOUS est approuvée à l’unanimité.

La Présidente – Nous organisons un nouveau séminaire pour les vice-présidents étudiants des Crous, auxquels sont associés les représentants étudiants du CA. Il est en effet important d’assurer le meilleur niveau de formations et d’informations des représentants.

T. DUVAL – La FAGE constate que l’accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a fait l’objet d’informations divergentes. Il était d’abord indiqué que quelques milliers de logements Crous seraient saisis pour accueillir des bénévoles ou des membres de l’organisation. Finalement, d’autres informations ont circulé sur le fait que les personnes hébergées seraient

issues des services de l'ordre et de la sécurité. Nous souhaitons connaître les consignes, car les informations diffèrent selon les Crous.

La Présidente – Nous sommes conscients de l'ampleur de l'événement et des sollicitations faites aux opérateurs publics. Les trois Crous franciliens peuvent être concernés pour l'aspect logement. Mais, les informations ne sont pas finalisées. Des réunions interministérielles sont encore à venir pour finaliser les arbitrages.

Y. RAUCH – Je confirme que l'organisation se structure sous l'autorité de Michel CADOT. Gilles CLAVREUL suivra particulièrement le dossier. Des clarifications devraient être apportées dans les prochaines semaines.

F. PALMERO – Comme il s'agit de mon dernier CA, je voulais exprimer le grand plaisir que ce fut de travailler avec vous tous.

La Présidente – Je tiens à souligner en toute sincérité la compétence et le soutien dont vous avez fait preuve. Je vous souhaite un beau parcours dans une autre maison passionnante.